

10. PLATEAU D'EURE ET LOIR FÉMININ (PELF)

OUVERT AUX JOEUSES

Licenciées Compétition ou Loisir
(la licence «Loisir» **ne basculera pas** en licence «compétition»)

* en individuel, pas de limité d'âge, donc ouvert aux joueuses
de poussines à vétérans

DATES DE LA COMPETITION

4 tours indépendants :

1^{er} tour : **Dimanche 01 Octobre 2023 (en individuel)**

2^e tour : **Dimanche 12 Novembre 2023 (en équipe)**

3^e tour : **Dimanche 25 Février 2024 (en individuel)**

4^e tour : **Dimanche 28 Avril 2024 (en équipe)**

PRIX DE L'INSCRIPTION

En individuel : 4 € par joueuse et par tour

En équipe : 8 € par équipe et par tour

DATE LIMITE D'ENVOI DES INSCRIPTIONS

1 jour avant chaque tour (la date sera précisée sur chaque bordereau d'inscription)

RESPONSABLE(S) DE LA COMPETITION

Claude HÉLIX – **06 52 36 45 15** - E-Mail : claudehlx@gmail.com

Secrétariat du Comité – **06 45 36 41 41** – E-Mail : comite28tt@wanadoo.fr

PLATEAU D'EURE ET LOIR FEMININ (PELF) - *RÈGLEMENT 2023-2024*

Préambule :

Le Plateau d'Eure et Loir Féminin a pour objectif de rajouter des journées de compétition aux féminines du département qui ne participent pas forcément au championnat par équipes seniors ou au critérium fédéral. Le « PELF » est ouvert :

- aux joueuses possédant une licence compétition, quel que soit leur classement
- aux joueuses en licence loisirs, **sachant que la licence Loisir ne basculera pas en Compétition.**

Pour la saison 2023-2024, la commission féminine a décidé de continuer d'expérimenter l'organisation de tour de PELF en compétition individuelle, 2 tours seront concernés cette saison (les tours 1 et 3), dont la formule sera décidée par le JA présent sur ce tour en fonction du nombre d'inscrites, dans le but de faire jouer au maximum et de respecter les horaires prévus. Uniquement sur ces tours, il n'y aura pas de limite d'âge, un tableau pourra être proposé dans lequel les poussines pourront affronter des joueuses jusqu'à la catégorie cadette.

Article 1 : Organisation

Le « PELF » est organisé par la Commission Féminine du Comité 28, sous la responsabilité de la Commission sportive. Cette compétition se déroule uniquement au niveau départemental. Le « PELF » est placé sous la responsabilité d'un juge-arbitre, que ce soit en formule individuelle ou en formule par équipes. Le référent de la compétition est Mme Claude Hélix (06 52 36 45 15).

Article 2 : Les PELF en formule individuelle

Les joueuses de toutes les catégories d'âge seront acceptées, licenciées « Loisir » ou licenciées « Compétition ». **Les parties des joueuses « Loisir » seront neutralisées** avant la remontée sur SPID, afin de ne pas basculer en type « Compétition » après l'épreuve.

Selon le nombre de participantes et selon leur âge, la formule précise sera décidée par le JA en accord avec la commission sportive départementale. A noter que **si des poussines participent, elles ne pourront affronter que des joueuses jusqu'à la catégorie d'âge cadette.**

Voici quelques formules possibles :

- **Formule « top » : une poule unique, sans tableau final.**
- **Formule en deux séries de poules.** Par exemple, dans un tableau de 9 joueuses, une première série de 3 poules de 3 joueuses. A l'issue de ces poules initiales, de nouvelles poules sont formées :
 - o Une poule avec les 3 joueuses vainqueurs des poules initiales (cette poule jouera les places 1 à 3 du classement final)
 - o Une poule avec les 3 joueuses ayant fini 2^e des poules initiales (cette poule jouera les places 4 à 6 du classement final)
 - o Une poule avec les 3 joueuses ayant fini 3^e des poules initiales (cette poule jouera les places 7 à 9 du classement final)
- **Formule en poules puis tableau final :**
 - o Sortie de poules avec une seule partie finale (ex : si deux poules, les 1^{ères} de chaque poule s'affrontent pour les places 1-2 du classement final ... les 2^e de poule, pour les places 3-4 du classement final ...)
 - o Sortie de poules avec plusieurs parties dans le tableau final

Quelle que soit la formule choisie, les joueuses seront placées par ordre de valeur selon les points classement de la phase en cours (phase aller pour le 1^{er} tour individuel, phase retour pour le 2^e tour individuel).

Article 3 : Les PELF en formule par équipes

3.1 La compétition est ouverte aux joueuses nées en 2014 (benjamines 1^{ère} année) et avant. Une équipe est composée de deux joueuses, licenciées « Loisir » ou « Compétition » (les parties des joueuses « Loisir » seront neutralisées avant la remontée sur SPID).

3.2 La saison se déroule sur 2 journées par équipes, avec une inscription par tour. Lors de chaque journée, les équipes cumulent des points (lettres et nombres) qui permettront ensuite d'établir un classement général à l'issue des 2 tours. Ce classement déterminera quelles équipes s'opposeront pour disputer les titres départementaux se déroulant en même temps que le championnat par équipe seniors et que le championnat par équipes jeunes.

3.3 Une équipe doit être formée de deux féminines et ne peut comporter qu'une mutée et une étrangère. Si besoin, une entente de clubs est autorisée.

3.4 Il n'existera pas de brûlage entre le « PELF » et les championnats par équipes seniors ou jeunes. Une joueuse née en 2014 ou avant peut donc évoluer dans ces compétitions se déroulant lors d'un même week-end.

3.5 La formation des équipes, le remplacement d'une joueuse et le forfait

3.5.1 Inscription à chaque tour

Pour chaque tour, un club devra indiquer la composition précise de chaque équipe qu'il engage : nom, prénom, N° de Licence, points classement (ceux de la phase, figurant sur la licence, et non pas les points mensuels).

Un club peut être représenté à chaque tour par autant d'équipes qu'il le désire. Les équipes d'un même club seront numérotées de 1 (la plus forte) à n (la plus faible).

3.5.2 Composition

L'entente de deux clubs est autorisée pour constituer une équipe première. Il n'y a pas de formulaire spécifique à remplir, mais cette entente doit être signalée au moment de l'inscription.

Chaque joueuse ne pourra jouer que dans une seule équipe au cours d'un même PELF.

Si possible, il est également souhaité qu'une joueuse participe à plusieurs tours de PELF toujours dans la même équipe de son club, donc dans celle portant le même numéro à chaque tour (mais cela dépendra si le club en inscrit autant à chaque fois, d'où une certaine souplesse qui sera tolérée ...).

Une rencontre ne peut se dérouler que si l'équipe est formée de deux joueuses. L'absence d'une joueuse provoque le forfait de son équipe.

3.5.3 Non-participation d'une équipe et forfait

L'inscription au PELF se faisant à chaque tour, dans une volonté de souplesse pour les joueuses, nous distinguerons bien :

- **Une non-participation** : le club n'a pas transmis l'inscription d'une équipe ayant déjà disputé certains tours de PELF. Dans ce cas, aucun frais ne sera facturé.
- **Un forfait** : le club avait transmis l'inscription de son équipe féminine pour un tour donné ... mais celle-ci ne s'est pas présentée ou alors elle n'était formée que d'une seule joueuse (les rencontres n'ont donc pas pu se dérouler)

3.6 Le déroulement de la compétition par équipes

3.6.1 La répartition des équipes dans les plateaux

A chaque tour, le Comité reçoit les équipes engagées. Elles sont alors rangées en fonction du cumul des points classement des deux joueuses, du rang un (cumul le plus élevé) au rang n (cumul le plus faible).

ATTENTION : si deux ou plusieurs équipes ont le même nombre de points pour le placement dans les différents tableaux, la priorité sera donnée à l'équipe qui a la plus jeune joueuse.

Les plateaux sont alors formés, **par groupe de 3 équipes** :

- Plateau de D1 pour les équipes de n°1 à n°3
- Plateau de D2 pour les équipes de n°4 à n°6
- etc ...

En cas de nécessité, afin d'éviter un plateau avec seulement une ou deux équipes, la commission sportive pourra décider de monter à 4 équipes sur certains plateaux pour permettre un bon déroulement de la compétition (les deux rencontres du plateau seront alors lancées en même temps).

3.6.2 Le déroulement d'un plateau

Les trois équipes d'un plateau (numérotées 1, 2 et 3) sont convoquées dans la même salle, pour jouer les trois rencontres les opposant. Les rencontres se jouent à des jours et heures qui seront précisées, sur deux tables (ouverture de la salle au moins 30 min avant). Les clubs recevant doivent fournir les balles. Le Comité se charge de nommer un JA qui gèrera les feuilles de rencontre et le déroulement général du PELF.

Les rencontres d'un plateau se disputent dans l'ordre suivant : éq 1 contre éq 3 / éq 2 contre éq 3 / éq 1 contre éq 2. L'équipe qui ne joue pas est chargée de l'arbitrage des parties qui se déroulent sur deux tables.

3.6.3 Le déroulement d'une rencontre

Les joueuses seront désignées par les lettres A et B d'une part, et X et Y d'autre part. Les parties seront disputées dans l'ordre suivant :

[A contre X] puis [B contre Y] puis [Double : AB contre XY] puis [A contre Y] puis [B contre X]

Chaque partie se déroulera au meilleur des 5 manches. **Toutes les parties, (simples et double) sont jouées, il n'y a pas d'arrêt au score acquis.**

Dans chaque rencontre, un point est attribué par partie gagnée L'attribution des « **points-parties** » se fait donc en **1 (joueuse vainqueur) / 0 (joueuse perdant ou joueuse forfait)**, idem pour les doubles. L'addition des points-parties obtenus par chaque équipe détermine le résultat de la rencontre, en tenant compte de l'ordre des parties déterminé sur la feuille de rencontre.

Les **points-rencontres** sont attribués de la façon suivante : **3 points à l'équipe gagnante / 1 point à l'équipe perdante / 0 point à l'équipe ayant perdu par FORFAIT ou PÉNALITÉ.**

3.7 Classement des équipes du plateau et attribution des points « PELF »

Dans un plateau, le classement des équipes est obtenu par addition des points-rencontre dès l'issue du tour. Si deux voire les trois équipes sont à égalité de points-rencontre, elles seront classées par **un départage général de plateau** selon l'ordre suivant :

- 1- le quotient des parties gagnées par les parties perdues.
- 2- le quotient des manches gagnées par les manches perdues.
- 3- le quotient des points gagnés par les points perdus.
- 4- la présence dans l'équipe de la plus jeune joueuse.

Quand le classement du plateau est établi, des points PELF sont alors attribués :

- en D1 : points de lettre A (ex : 1^{er} avec 15A, 2^e avec 10A, 3^e avec 5A)
- en D2 : points de lettre B (ex : 1^{er} avec 15B, 2^e avec 10B, 3^e avec 5B)
- ...

3.8 Montée entre deux tours

Au tour « n+1 », le Comité enregistre les nouvelles inscriptions et forme les nouveaux plateaux (voir article 3.6.1):

- Plateau de D1 pour les équipes de n°1 à n°3
- Plateau de D2 pour les équipes de n°4 à n°6
- etc...

Néanmoins, les résultats du tour « n » sont pris en compte. Si une équipe a remporté son plateau de D2, D3 ... alors elle accédera forcément au plateau de niveau supérieur au tour « n+1 ». La règle de montée d'une équipe suite à ses résultats sportifs au tour « n » amènera donc à modifier la répartition faite par le cumul des points classement au tour « n+1 ».

3.9 Retard et forfait

► RETARDS : les équipes seront déclarées forfait après 30 minutes de retard, même si elles ont prévenu de ce retard.

► FORFAIT : une équipe ayant deux forfaits sera pénalisée d'une amende, mais ne sera pas éliminée.

Le juge-arbitre de la compétition, en cas de non-respect du règlement, peut prononcer un forfait. La commission sportive du département entérine et statue sur les litiges.

3.10 Réserves et réclamations

Elles sont à inscrire au dos de la feuille de rencontre par le juge-arbitre, sous la dictée de l'adulte capitaine.

3.11 Attribution des titres

Une journée d'attribution des titres a lieu à l'issue des 2 tours du PELF par équipes. Les équipes sont convoquées par le Comité :

- Titre du plateau de D1 : pour les deux équipes ayant cumulé le plus de points de catégorie A. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, le départage se réalisera selon l'ordre suivant :

- 1- le nombre total de tours auxquels l'équipe a participé, quelle que soit la division (priorité aux équipes assidues)
- 2- le nombre de tours réalisé en D1 pour obtenir ce cumul de points A (priorité aux équipes ayant joué peu de fois en D1)
- 3- le cumul de points obtenus dans le niveau juste inférieur (priorité à l'équipe ayant le meilleur cumul de points de catégorie B)
- 4- la présence dans l'équipe de la plus jeune joueuse.

- Titre du plateau de D2 : pour les deux équipes ayant cumulé le plus de points de catégorie B. En cas d'égalité entre plusieurs équipes, le départage se réalisera selon l'ordre suivant :

- 1- le nombre total de tours auxquels l'équipe a participé, quelle que soit la division (priorité aux équipes assidues)
- 2- le nombre de tours réalisé en D2 pour obtenir ce cumul de points B (priorité aux équipes ayant joué peu de fois en D2)
- 3- le cumul de points obtenus dans le niveau juste inférieur (priorité à l'équipe ayant le meilleur cumul de points de catégorie C)
- 4- la présence dans l'équipe de la plus jeune joueuse.

- etc ...

Attention : ne peuvent disputer la journée des titres que des joueuses **ayant participé à au moins un tour de PELF** dans l'équipe concernée.

Article 4 : Modalités d'inscription

L'engagement des joueuses (formule individuelle ou par équipes) se fera selon les modalités indiquées par le Comité, soit par SPID espace MON CLUB, soit par bordereau d'inscription transmis à renvoyer de préférence par email à : claudehlx@gmail.com et comite28tt@wanadoo.fr

L'inscription peut également se faire par téléphone : Claude Hélix : 06 52 36 45 15

Pour chaque tour, **la date limite d'inscription sera précisée** sur les documents. Il faudra la respecter afin que le Comité puisse ensuite organiser le déroulement général du tour, en fonction du nombre de joueuses.

Le montant de l'engagement est fixé à **4 € par joueuse par tour (formule individuelle)** ou **8 € par équipe par tour** (*ne pas envoyer de chèque à l'inscription – le Comité transmettra ultérieurement une facture*).

Article 5 : Tenue

Que ce soit en épreuve individuelle ou par équipes, **la tenue sportive est obligatoire** (short ou jupette, maillot...) conformément aux règlements fédéraux.

Article 6 : Coaching

Le coaching est autorisé sur le PELF, en formule individuelle ou par équipes. Conformément aux règlements fédéraux, les joueuses peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu.

Article 7 : Remontée des résultats

Il sera sous la responsabilité du juge-arbitre nommé par le Comité. Cet envoi sera réalisé au plus tard le week-end qui suit le déroulement du PELF.

Article 8 : Récompenses

En formule par équipes (tours 2 et 4) :

- 1^{ère} : coupe pour chaque coéquipière
- 2^e : médaille pour chaque coéquipière
- 3^e : médaille pour chaque coéquipière

En formule individuelle (tours 1 et 3) : pour chaque tableau organisé

- 1^{ère} : Médaille
- 2^e : Médaille
- 3^e : Médaille